

### **Bibliothèques Municipales - Marché de fourniture de livres pour l'exercice 1999 et tacite reconduction pour 2000 et 2001 - Lancement de l'appel d'offres**

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : Depuis 1996, le Service des Bibliothèques a recours pour ses achats de livres à la procédure de passation des marchés publics qui permet de bénéficier du meilleur service ainsi que de tarifs avantageux (réduction appliquée par les libraires au prix de vente public) pour offrir ainsi aux lecteurs le plus de documents possible avec un budget donné.

Il est proposé que la procédure d'appel d'offres ouvert pour la fourniture des livres soit renouvelée pour 1999, par tacite reconduction pour 2000 et 2001.

La consultation des libraires s'effectuera sur la base d'un cahier des charges (cahier des clauses administratives particulières) qui prendra en compte les éléments suivants par ordre décroissant :

- capacité d'offrir le plus large éventail possible dans le choix des ouvrages,
- possibilité de fournir des livres à l'unité sur commande,
- possibilité d'offrir des offices (présentation de livres sans obligation d'achat),
- rabais offert par rapport au prix public,
- possibilité de participer à des animations littéraires.

Vu le code des marchés publics, notamment ses articles 296-297-298, et sur avis favorable de la Commission Culturelle, le Conseil Municipal est invité à recourir à la procédure d'appel d'offres ouvert, à approuver le cahier des charges et à autoriser M. le Maire à signer les actes d'engagement à intervenir ainsi que les éventuels avenants dans la limite des crédits inscrits au budget des années 1999, 2000 et 2001.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ces dispositions à l'unanimité.

*Récépissé préfectoral du 7 octobre 1998.*